

De: aturenne@ville.montreal.qc.ca
Envoyé: 30 mai 2011 14:23
À: reseauHQMtl@bape.gouv.qc.ca
Cc: sabintremblay@ville.montreal.qc.ca; dhodder@ville.montreal.qc.ca;
plegendre@ville.montreal.qc.ca; cthiffault@ville.montreal.qc.ca;
christinecaille@ville.montreal.qc.ca
Objet: Consultation publique projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région
métropolitaine de Montréal
Pièces jointes: reglement_sur_l'utilisation_des_pesticides_04_041.pdf

Bonjour,

Tel que demandé à la séance de consultation publique du 25 mai dernier.

1. Usage des pesticides sur le territoire montréalais

Le règlement sur l'utilisation des pesticides de la ville de Montréal (04-041) interdit l'utilisation et l'application de pesticides à l'extérieur des bâtiments sur l'ensemble du territoire de la Ville, sauf exceptions; l'utilisation de biopesticides est autorisée dans certains cas. L'application de ce règlement lorsqu'il y a une demande de permis qui fait l'objet d'une exception relève de l'arrondissement, dans le cas présent, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Hydro-Québec est aussi soumis à la Loi sur les pesticides (LRQ c P-.3) et au Code de gestion des pesticides.

Ci-joint copie du règlement mentionné

Il est aussi utile de consulter ces liens:

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,74721602&_dad=portal&_schema=PORTAL

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7697,84043574&_dad=portal&_schema=PORTAL

2. Montants de taxes générés par les terrains d'Hydro-Québec qui feront l'objet d'une servitude de conservation et seront versés au Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal

Les lots qui seront versés au Répertoire ne génèrent aucunes taxes pour la ville de Montréal. En effet, ils bénéficient d'une exemption pour Réseau d'utilité publique (art. 204.7) et selon la Loi constitutive d'Hydro-Québec. Seuls les terrains d'Hydro-Québec sur lesquels sont construits des bâtiments génèrent des taxes.

Andrée Turenne
Conseillère en aménagement
Direction des grands parcs et du verdissement
Ville de Montréal
801 rue Brennan, 4e étage
Montréal, QC, H3C 0G4
Tél.: (514) 872-0954
Fax.: (514) 872-1458
Courriel: aturenne@ville.montreal.qc.ca